



ARRETE MUNICIPAL N° 06/2026

portant réglementation de circulation  
du 16 au 21 février 2026  
Sur la route du Nauret (VC4) et route de Mazéo  
(VC6)  
Hors agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROSPEZ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;  
VU le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R.413-1 ;  
VU le Code pénal, article R 610-5 ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie,

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules du 16 au 21 février 2026, les routes entourant le site de l'Hôpital, soit les routes du Nauret (VC4), de Pen ar Rhun (VC12), de Pont Prajou (VC12) et de Mazéo (VC6) compte tenu des travaux d'entretien du bocage de bord de route par la Société Kawan TP pour le compte de Lannion-Trégor Communauté \_3 rue Claude Chappe\_2300 Lannion, représenté par Madame Léa OGEL ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les voies de circulation seront fermées selon l'avancée de l'élagage en commençant par route du Nauret, puis route de Pen ar Rhun, de Pont Prajou et de Mazéo bordant le site de l'Hôpital hors agglomération.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules étrangers au chantier sera interdit pendant la durée des travaux visés à l'article 1.

ARTICLE 3 : Le droit d'accès des riverains sera préservé.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation et les déviations seront mise en place par Lannion-Trégor Communauté, avec l'aide des services technique de la commune.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation, elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de ROSPEZ et transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lannion
- Lannion-Trégor Communauté

A ROSPEZ, le jeudi 12 février 2026

Le Maire,  
Jacques ROBIN

